



**DÉBAT D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**

2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE et SOCIALE	3
2. LOI DE FINANCE 2022.....	6
3. POINT SUR L'ANNÉE 2020 A LA CC SEREIN ET ARMANCE.....	11
4. POINT SUR LA FISCALITE DE LA CCSA	22
5. SANTÉ FINANCIÈRE DE LA CCSA.....	24
6. LES PERSPECTIVES POUR 2022.....	31
7. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2022	37
8. LES RESSOURCES HUMAINES.....	38
9. PATRIMOINE	39
10. COMMUNICATION	40
11. CONCLUSION	41

INTRODUCTION

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le Conseil Communautaire, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, article renforcé par l'article 107 de la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, doit se réunir dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget primitif afin de débattre sur les orientations générales de ce budget.

Le DOB permet de rendre compte de la gestion du territoire par une analyse rétrospective afin d'envisager son avenir en toute connaissance de cause. Ce débat n'est pas soumis au vote de l'assemblée délibérante. Il présente les grandes orientations nationales, intercommunales et dresse la santé financière de l'EPCI.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières sur l'EPCI, ce rapport doit être publié ou mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après la tenue de celui-ci, conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016.

1. CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE et SOCIALE

(Sources INSEE – 14/12/21)

I - Perspectives internationales

La reprise économique mondiale se poursuit, mais les points de vigilance deviennent plus saillants, qu'il s'agisse des tensions inflationnistes ou du retour de l'incertitude sanitaire.

Ainsi, l'économie américaine a rebondi plus vite que celle de la zone euro, à la faveur de soutiens budgétaires encore plus massifs, mais elle connaît maintenant le revers de sa médaille avec une inflation plus élevée. La reprise chinoise est freinée, à l'inverse des États-Unis, par une demande intérieure atone et une stratégie sanitaire plus restrictive. Au Royaume-Uni, la hausse des difficultés de recrutement – que connaissent la plupart des pays occidentaux – est accentuée par le Brexit, et les échanges extérieurs demeurent très dégradés.

Dans les principales économies de la zone euro, la reprise a été nette pendant l'été. La France a retrouvé globalement son niveau d'activité d'avant-crise (quatrième trimestre 2019) dès le troisième trimestre 2021, tandis que les PIB allemand et italien s'en rapprochaient, à environ 1 point. L'économie espagnole est restée davantage pénalisée, à plus de 6 points sous son niveau d'avant-crise. Les dernières enquêtes de conjoncture demeurent globalement favorables en Europe, mais elles ont pour partie été collectées avant la résurgence des inquiétudes sanitaires. En fin d'année, la croissance se tasserait dans la plupart des pays. Le potentiel de rattrapage apparaît en effet désormais de moindre ampleur (sauf en Espagne) et les difficultés d'approvisionnement, très fréquemment signalées dans les enquêtes, continuent de peser sur l'industrie. Par ailleurs, l'incertitude sanitaire est susceptible de différer la poursuite de la reprise dans certains services, comme le suggèrent les données issues des requêtes sur les moteurs de recherche.

II - Constats et perspectives nationales

Croissance

Concernant la France, les prévisions sont envisageables jusqu'au deuxième trimestre 2022, en faisant l'hypothèse qu'à cet horizon, les restrictions sanitaires ne se durciraient pas davantage, ne pesant qu'à la marge sur le dynamisme de la reprise au niveau macroéconomique, et que les difficultés d'approvisionnement persisteraient en partie, ne se dissipant que lentement. Dans ce contexte, le rebond de l'économie française se poursuivrait, au rythme de +0,5 % au quatrième trimestre 2021, +0,4 % au premier trimestre 2022 et +0,5 % au deuxième. Au printemps 2022, le PIB français se situerait alors à 1,4 % au-dessus de son niveau d'avant-crise

L'acquis de croissance à mi-année (c'est-à-dire le taux de croissance annuel que l'on obtiendrait pour 2022 si l'activité économique restait figée aux troisièmes et quatrièmes trimestres à son niveau prévu pour le deuxième) s'élèverait à +3 % (après une croissance du PIB de +6,7 % en moyenne annuelle en 2021). La croissance française serait surtout portée par les services marchands, et dans une moindre mesure par l'industrie. Le rebond de certains services très affectés en 2020-2021 par les mesures d'endiguement de l'épidémie, comme le tourisme international, resterait néanmoins hésitant, du fait du contexte sanitaire.

Consommation des ménages

La consommation des ménages retrouverait au premier semestre 2022 son niveau d'avant-crise, tandis que l'investissement des entreprises, qui dépasse déjà le sien, ralentirait après sa très vive progression en 2021. Les exportations demeureraient certes en retrait par rapport à leur niveau d'avant-crise, mais progresseraient nettement au quatrième trimestre 2021 puis au deuxième trimestre 2022 à la faveur d'importantes livraisons navales.

Au quatrième trimestre 2021, la consommation des ménages ralentirait après son vif rattrapage au trimestre précédent. Elle serait de nouveau tirée par des secteurs auparavant affectés par les restrictions (hébergement/restauration, services de transport, services aux ménages...). Elle évoluerait plus tendanciellement dans les autres secteurs, voire se dégraderait (moindres surcroîts dans les biens d'équipement électroniques, baisse des achats de véhicules).

Emploi

Après son très vif rebond, l'emploi continuerait de progresser mais en ralentissant, à l'image de l'activité économique. L'emploi salarié augmenterait ainsi d'un peu plus de 150 000 au second semestre 2021, puis de 80 000 au premier semestre 2022. La population active se stabiliserait à l'horizon de la prévision, après sa forte hausse cet été où le taux d'activité a atteint un niveau inédit. Le taux de chômage baisserait à 7,8 % de la population active au quatrième trimestre 2021, et diminuerait progressivement au premier semestre 2022 jusqu'à 7,6 %.

Prix et pouvoir d'achat

Nul en décembre 2020, le glissement annuel des prix à la consommation a atteint 2,8 % en novembre 2021 en France, sous l'effet principalement des prix de l'énergie. Cette remontée de l'inflation affecte tous les pays occidentaux, au premier rang desquels les États-Unis. La demande mondiale de biens a en effet rebondi vivement alors que l'offre restait contrainte.

En France, sous l'hypothèse conventionnelle de stabilisation des prix du pétrole et des matières premières, l'inflation resterait supérieure à 2,5 % au premier semestre 2022, mais sa composition évoluerait quelque peu : la contribution de l'énergie diminuerait, tandis que celle des produits manufacturés augmenterait, reflétant avec retard la très vive hausse des prix de production de l'industrie (+14 % sur un an en octobre 2021). Dans les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, les soldes d'opinion sur les prix prévus se situent d'ailleurs au plus haut dans plusieurs secteurs, dont l'industrie.

Dans ce contexte, les salaires nominaux seraient relativement dynamiques, mais leur progression en termes réels serait plus contenue. L'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages serait contrastée au trimestre le trimestre, sous l'effet tout à la fois de la hausse des prix de la consommation et du calendrier des mesures de soutien au revenu.

Après une stabilité au troisième trimestre 2021, le pouvoir d'achat par unité de consommation augmenterait au quatrième trimestre 2021, sous l'effet entre autres de l'« indemnité inflation », avant de reculer mécaniquement par contrecoup au trimestre suivant, puis de rebondir légèrement au deuxième trimestre 2022.

Compte tenu de l'évolution prévue de la consommation, le taux d'épargne des ménages, très élevé pendant les confinements, redescendrait autour de 16 % à la mi-2022, un niveau toutefois encore un peu supérieur à celui d'avant-crise (15 %).

Activité économique

Au troisième trimestre 2021, la forte progression de l'activité (+3,0 %) a été principalement tirée par celle de la consommation (+4,9 %), après un deuxième trimestre en partie affecté par les restrictions sanitaires. La consommation publique a aussi été dynamique, avec le retour à la normale des services d'enseignement et la campagne de vaccination et de tests.

Les échanges extérieurs ont également joué positivement sur la croissance : le retour, même partiel, du tourisme international a favorisé le dynamisme des exportations, tandis que les importations n'ont progressé que légèrement, notamment au regard de la demande intérieure. La demande, tant intérieure qu'extérieure, a ainsi augmenté plus vivement que les ressources (production intérieure et importations), impliquant un fort mouvement de déstockage.

La consommation publique serait quasi stable. De son côté, l'investissement augmenterait modérément, les difficultés d'approvisionnement bridant notamment l'investissement des entreprises non financières en produits manufacturés et celui des administrations publiques en construction. La contribution des échanges extérieurs resterait légèrement positive, avec des exportations plus allantes que les importations, notamment du fait de livraisons navales.

Au total, le PIB augmenterait de 0,5 % au quatrième trimestre, se situant 0,4 % au-dessus de son niveau d'avant-crise (celui du quatrième trimestre 2019) ; soit une croissance annuelle de 6,7 % par rapport à 2020 (après -8,0 %).

Au premier semestre 2022, l'ensemble des composantes de la demande intérieure accéléreraient légèrement. La consommation des ménages poursuivrait son rattrapage dans les secteurs encore en deçà de leur niveau d'avant-crise. La consommation publique augmenterait légèrement au premier trimestre, portée par les tests et les vaccinations, et l'investissement augmenterait modérément, dans un contexte de difficultés d'approvisionnement ne se dissipant que lentement.

La contribution des échanges extérieurs serait globalement nulle, les exportations bénéficiant au deuxième trimestre d'une nouvelle livraison majeure de matériels navals et les importations évoluant en ligne avec la demande intérieure.

Au total, le PIB augmenterait de 0,4 % au premier trimestre – un léger ralentissement dans un contexte rendu plus incertain par la résurgence de l'épidémie en Europe, susceptible de peser sur les comportements des agents économiques même en l'absence de nouvelles restrictions – puis de 0,5 % au deuxième trimestre. L'acquis de croissance pour 2022 – c'est-à-dire la croissance annuelle qui serait observée si le PIB était stable aux troisième et quatrième trimestres – serait de 3,0 %.

En résumé.

Ainsi, la situation conjoncturelle demeure singulière à bien des égards, et plusieurs aléas sont susceptibles d'affecter la prévision, à la hausse comme à la baisse. Même si l'activité économique résiste maintenant mieux aux résurgences de Covid-19, la cinquième vague et l'apparition d'un nouveau variant à la dangerosité encore mal connue renforcent l'incertitude.

Les contraintes sur les approvisionnements sont quant à elles apparues très tôt dans la reprise : une éventuelle normalisation de la situation sanitaire notamment en Asie pourrait contribuer à les réduire. En parallèle, les tensions inflationnistes, en particulier aux États-Unis, posent la question du calendrier du resserrement des politiques monétaires. Enfin, la consommation pourrait éventuellement se révéler plus dynamique que prévue, si les ménages puisaient dans une partie de l'épargne accumulée pendant les confinements. |

2. LOI DE FINANCE 2022

De nouvelles dépenses pour la croissance

Le budget 2022 prolonge la mise en œuvre du "Plan de relance", avec notamment le renforcement de mesures pour l'emploi.

Il poursuit et accélère la transition écologique. Le dispositif de rénovation énergétique des logements, MaPrimRénov', est prolongé en 2022. Le soutien au secteur ferroviaire et au fret est maintenu (en particulier reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État). Le développement des énergies renouvelables est accompagné. Le soutien fiscal aux entreprises de transport maritime et fluvial qui s'engagent dans la transition écologique à l'occasion du renouvellement de leur flotte est renforcé.

Le budget 2022 traduit le volet fiscal du plan en faveur des travailleurs indépendants annoncé par le président de la République le 16 septembre 2021 (transmission d'entreprises facilitée, doublement du crédit d'impôt pour la formation des dirigeants des TPE...).

Plusieurs priorités gouvernementales à destination des jeunes sont également traduites : poursuite du développement du service national universel et du service civique ; prolongation jusqu'en juin 2022 des primes pour le recrutement d'un apprenti...

En matière de handicap, le mode de calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est modifié en 2022 pour soutenir les bénéficiaires vivant en couple aux revenus modestes. Cette réforme consiste en un abattement fixe de 5 000 euros sur les revenus du conjoint du bénéficiaire de l'AAH, majoré de 1 100 euros par enfant. Cette mesure, défendue par le gouvernement plutôt que la "déconjugalisation" de l'AAH, permettra d'augmenter l'allocation de 110 à 120 euros par mois en moyenne pour 120 à 130 000 bénéficiaires.

Des amendements du gouvernement sont venus compléter le texte afin d'inscrire deux mesures annoncées le 12 juillet dernier par le président de la République :

- le ***plan d'investissement pour bâtir la France de 2030***, à hauteur de 34 milliards d'euros, dont 3,5 milliards d'euros de crédits dès 2022 ;
- la création d'un ***revenu d'engagement pour les jeunes***, destiné aux jeunes de moins de 26 ans sans emploi ou formation. Plus de 500 millions ont été votés pour la mise en œuvre de ce nouveau revenu qui doit débiter le 1er mars 2022. Ses bénéficiaires percevront une allocation allant jusqu'à 500 euros par mois, en contrepartie de 15 à 20 heures de formation ou d'accompagnement par semaine, sur une durée de 6 à 12 mois.

Le bouclier tarifaire face à la hausse des prix de l'énergie

Sur amendement du gouvernement, un "***bouclier tarifaire***" est mis en place pour contenir la forte hausse du prix du gaz (par une modulation, en plus du gel des prix de vente du gaz à leur niveau d'octobre 2021, de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel) et du prix de l'électricité (par une baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité). Le bouclier s'appliquera du 1er février 2022 au 31 janvier 2023.

Ce bouclier est complété par la faculté pour le gouvernement de bloquer, exceptionnellement au cours de 2022, la hausse des tarifs réglementés de vente (TVR) d'électricité à 4%, en dérogeant aux tarifs proposés par la commission de l'énergie et ce pour lisser la hausse des prix. Il est prévu,

à compter de la première évolution des tarifs réglementés en 2023, le rattrapage des pertes induites pour EDF sur 12 mois.

Le coût du bouclier est, à ce stade, prévu à 5,9 milliards d'euros.

Ce dispositif complète "l'indemnité inflation" de 100 euros pour les personnes gagnant moins de 2 000 euros et le complément de 100 euros au "chèque énergie" pour les ménages les plus modestes, financés par la loi de finances rectificatives du 1er décembre 2021 pour 2021.

Les mesures pour les collectivités locales

La loi prévoit une expérimentation de la recentralisation du financement du RSA pour les départements volontaires. Un amendement a précisé les conditions de cette expérimentation pour les départements qui candidateront avant le 30 juin 2022 et qui entreront dans l'expérimentation au 1er janvier 2023. La Seine-Saint-Denis sera le premier département de métropole à expérimenter cette renationalisation en 2022.

La péréquation régionale est réformée. Pour soutenir la relance de la construction de logements sociaux, l'État s'engage à garantir aux collectivités une compensation intégrale pendant dix ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouvelles constructions.

Conformément du discours du chef de l'État du 2 septembre dernier, des amendements du gouvernement financent le plan "Marseille en grand" (rénovation de 174 écoles de la ville, un milliard d'euros pour les transports prioritaires de la métropole Aix-Marseille-Provence).

La poursuite de la baisse des impôts

Les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises, décidées avant la crise sanitaire, sont maintenues.

- La taxe d'habitation des 20% des ménages les plus aisés est encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficient en 2022 d'une exonération de 65% de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.
- Le taux normal de l'impôt sur les sociétés passe à 25% pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018, dans le but d'améliorer leur compétitivité.

Le soutien aux secteurs les plus touchés par la crise sanitaire

Sur fonds de crise sanitaire persistante, la possibilité pour les entreprises éligibles de souscrire des prêts garantis par l'État (PGE) est prolongée jusqu'au 30 juin 2022.

Un fonds public de garantie des opérateurs de voyages et de séjours (FGOVS), doté de 15 millions d'euros, est mis en place. Le soutien public aux aéroports est renforcé de 150 millions, compte tenu de la forte diminution des recettes de la taxe d'aéroport.

Par ailleurs, les députés ont adopté la défiscalisation et la désocialisation en 2022 et 2023 des pourboires reçus par les salariés de tous les secteurs d'activité, rémunérés en deçà de 1,6 Smic (soit environ 2000 euros net mensuels).

La réforme de la justice financière

Le gouvernement est autorisé à légiférer par ordonnance pour réformer la justice financière et la responsabilité des gestionnaires publics. Cette réforme, annoncée dans le cadre du programme Action publique 2022, interviendra au plus tard le 1er janvier 2023.

L'évolution des budgets des ministères et des effectifs publics

Les moyens des ministères régaliens, des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont augmentés en 2022.

- ⇒ Les crédits du ministère de la défense, comme le prévoit la loi de programmation militaire, sont en hausse.
- ⇒ Le budget du ministère de l'intérieur augmente également pour mettre en œuvre les mesures annoncées à l'issue du "Beauvau de la sécurité".
- ⇒ En outre, comme en 2021, aucune suppression d'emplois n'interviendra dans le réseau territorial des préfetures et sous-préfetures.
- ⇒ Le budget de la justice progresse, pour la deuxième année consécutive, de 8%.
- ⇒ L'éducation nationale, premier poste du budget de l'État, bénéficie en 2022 d'une rallonge de 1,7 milliard d'euros, notamment pour financer les revalorisations salariales des enseignants. L'investissement dans la recherche est accentué (+760 millions d'euros).

Des moyens nouveaux sont donnés à l'Institut national du service public (INSP), dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique.

Les effectifs des emplois publics de l'État et de ses opérateurs restent à un niveau quasi-stable depuis 2017.

FOCUS SUR L'IMPACT POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A compter du 1er janvier 2022, une série de mesures entre en vigueur :

↳ Suppression de la taxe d'habitation et réforme des indicateurs financiers des dotations aux collectivités territoriales :

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Aujourd'hui, 80% des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20% de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30% en 2021, qui sera portée à 65% en 2022. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales disparaîtra totalement. A titre transitoire et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20% de foyers restants est affecté au budget de l'Etat. Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution :

- ⇒ les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert.
- ⇒ **les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation.**
- ⇒ pour les départements, la perte de taxe sur le foncier bâti transférée aux communes, est compensée par une fraction de TVA.

La loi de finances pour 2022 a adapté en conséquence l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (**potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale**).

- S'agissant du calcul du **potentiel financier** des communes et du potentiel financier agrégé, l'amendement étend la prise en compte des montants perçus par le groupement au titre du prélèvement sur les recettes (PSR) de l'Etat compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels aux communes membres d'un groupement à fiscalité additionnelle ou à fiscalité professionnelle de zone, ainsi qu'à la part de ce PSR qui compense la perte de taxe foncière sur les propriétés bâties.
- S'agissant du **potentiel fiscal** spécifique calculé pour la répartition de la dotation nationale de péréquation (DNP) à partir des seuls produits issus de la réforme de la taxe professionnelle intègre, l'amendement prévoit la prise en compte des montants perçus par la commune et le groupement au titre du PSR compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels, en cohérence avec les autres indicateurs financiers communaux et selon les mêmes modalités. Il intègre par ailleurs ce potentiel fiscal spécifique à la DNP dans le champ des indicateurs financiers pour lesquels il sera calculé une fraction de correction à compter de 2022.
- Il modifie enfin la prise en compte de l'imposition forfaitaire sur les pylônes supportant des lignes électriques dans ces mêmes indicateurs, en prévoyant que les montants perçus par les communes au titre de cette imposition sont ceux perçus au cours de la dernière année dont les résultats sont connus.

Une fraction de correction est mise en place afin de neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 sur le calcul des indicateurs, puis d'en lisser graduellement les effets jusqu'en 2028. Ainsi, la répartition des dotations ne sera pas déstabilisée et intégrera progressivement les nouveaux critères.

⇒ **Poursuite du déploiement de la réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

La loi de finances pour 2021 a acté l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021. Pour mémoire, ce concours financier de l'Etat est le premier dispositif de soutien à l'investissement local et représente un montant de 6,5 Mds€ en 2022.

Son automatisation consiste à remplacer progressivement l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfectures par un calcul automatique dans une nouvelle application dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles.

Il s'agit donc d'une simplification pour les collectivités, très largement déchargées de la transmission de dossiers papier spécifiques, mais aussi d'une modernisation progressive et significative du travail des agents des préfectures en charge de ce dispositif.

L'automatisation, qui a débuté avec certaines catégories de collectivités ou d'établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre en 2021, concerne cette année toutes les collectivités et groupements qui avaient participé au plan de relance de 2009-2010. L'automatisation sera généralisée en 2023 à l'ensemble des entités éligibles.

⇒ **Prorogation de la géographie prioritaire et des dispositifs de soutien aux territoires en difficulté**

Prorogation d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2023 des contrats de ville et de huit dispositifs zonés de soutien du développement économique et de l'emploi dans les territoires qui arrivent à échéance le 31 décembre 2022 : les quartiers prioritaires de la ville (QPV), les **zones de revitalisation rurale (ZRR)**, les zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE), les **zones d'aide à finalité régionale (AFR)**, les zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (ZAIPME), les bassins d'emploi à redynamiser (BER), les bassins urbains à dynamiser (BUD) et les zones de développement prioritaire (ZDP).

⇒ **Nouvelle programmation des fonds européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes**

La fonction d'autorité de gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER) et d'une partie du Fonds social européen (35% de l'enveloppe nationale FSE+) est assurée depuis 2014 par les conseils régionaux au titre de l'article 78 de la loi du 27 janvier 2014 dite « loi MAPTAM ».

Le décret relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens de cohésion pour la période 2021-2027 entrera en vigueur au 1er janvier 2022. Il vise à assurer une continuité avec les dispositions du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 en vigueur pour la période de programmation 2014-2020 et prend notamment en compte la sortie du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) de la politique de cohésion pour devenir pleinement un outil d'intervention du second pilier de la Politique agricole commune (PAC).

3. POINT SUR L'ANNÉE 2020 A LA CC SEREIN ET ARMANCE

REMARQUES PRELIMINAIRES

Epidémie de Coronavirus - COVID

La crise sanitaire engagée au printemps 2020 s'est poursuivie en 2021. L'ensemble des politiques a pu être mené et les services communautaires sont restés pleinement opérationnels.

Les instances de la Communauté de communes se sont réunies dans des conditions habituelles en appliquant quelques mesures sanitaires complémentaires.

En partenariat étroit avec les services de la Ville de Saint Florentin, la Communauté de communes a mis en place des centres de vaccination éphémères de mars à juillet 2021 au sein du gymnase de Saint Florentin et en novembre - décembre 2021 au sein de la salle Daullé.

Cette démarche a nécessité une forte implication des professionnels de santé (y compris les inactifs), des bénévoles (dont plusieurs élus communautaires) et des services de la Ville de Saint Florentin.

En 2021, ce sont ainsi environ 3300 personnes, qui ont été vaccinées.

Retrait des communes de Briennon sur Armançon, d'Esnon et d'Ormoy

A l'automne 2019, les communes de Briennon sur Armançon, Esnon et Ormoy, ont pris une délibération visant à quitter la Communauté de communes Serein et Armance pour rejoindre celle de l'Agglomération migenoise. Les 3 communes ont fait le choix de procéder selon la procédure dérogatoire sans consulter leur Communauté de communes de rattachement. Par délibérations en dates des 23 janvier 2020 et 15 septembre 2020, le Conseil communautaire a rendu un avis défavorable quant au départ des 3 communes.

Le 11 décembre 2020, la formation restreinte de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a rendu un avis négatif quant au départ des communes.

Par courrier en date du 13 janvier 2021, Monsieur le Préfet de l'Yonne a signifié aux 3 communes et aux 2 intercommunalités sa décision de ne pas donner de suite à la demande de retrait des 3 communes.

3.1- EN MATIERE DE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'année 2021 a été celle de la conclusion des opérations d'entretiens routiers prévus en 2020 et la réalisation de celles prévues en 2021. Ce sont ainsi plus de 820 000 € de travaux qui ont été réalisés en 2021. A ce jour, il ne reste plus d'opérations en instance.

Conformément aux intentions affirmées à de nombreuses reprises en 2021, la Communauté a diligenté en fin d'année une étude de d'audit sur les voiries communautaires afin d'envisager au printemps 2022 un nouveau programme d'entretien. Fin 2021, ce sont plus de 6,3 millions d'euros

de dépenses, d'entretien de voirie qui auront été réalisés depuis 2015. Il est à noter que depuis la modification statutaire de février 2021, l'intégralité des voiries communales, y compris le centre-ville de Saint Florentin, est intégrée dans les voiries d'intérêt communautaire.

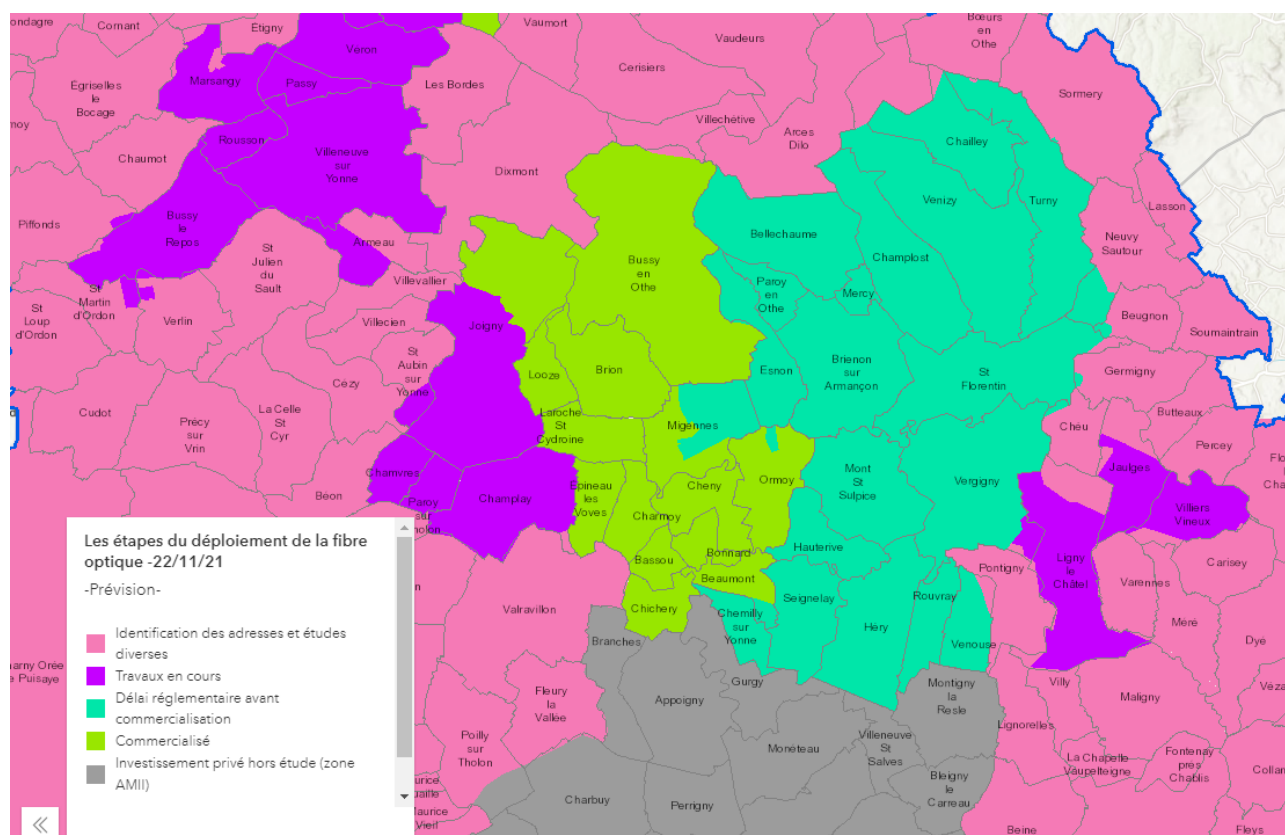
Concernant la signalisation horizontale, depuis 2020, cette dernière est réalisée une année sur deux hors équipements liés aux travaux d'entretien. A ce titre, il n'a pas été mis en œuvre de prestations de signalisation horizontale en 2021.

En ce qui concerne le balayage, ce dernier est réalisé par la société MANSANTI hors espaces urbains de Briennon et Saint Florentin. Cette prestation a occasionné un coût global (balayage et traitement des balayures) de plus de 82 000 € en 2021 avec 4 balayages/commune sur l'année glissante.

Parallèlement, notre établissement a pris la compétence Mobilité, il devient par là même le seul acteur avec la Région (*et les communes avec lesquelles elle a conventionné*) de l'organisation de la mobilité sur son territoire.

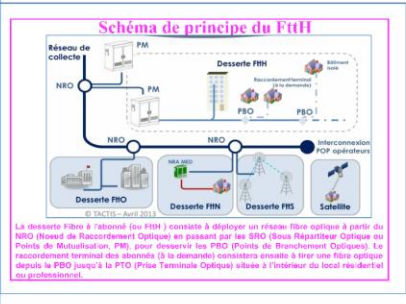
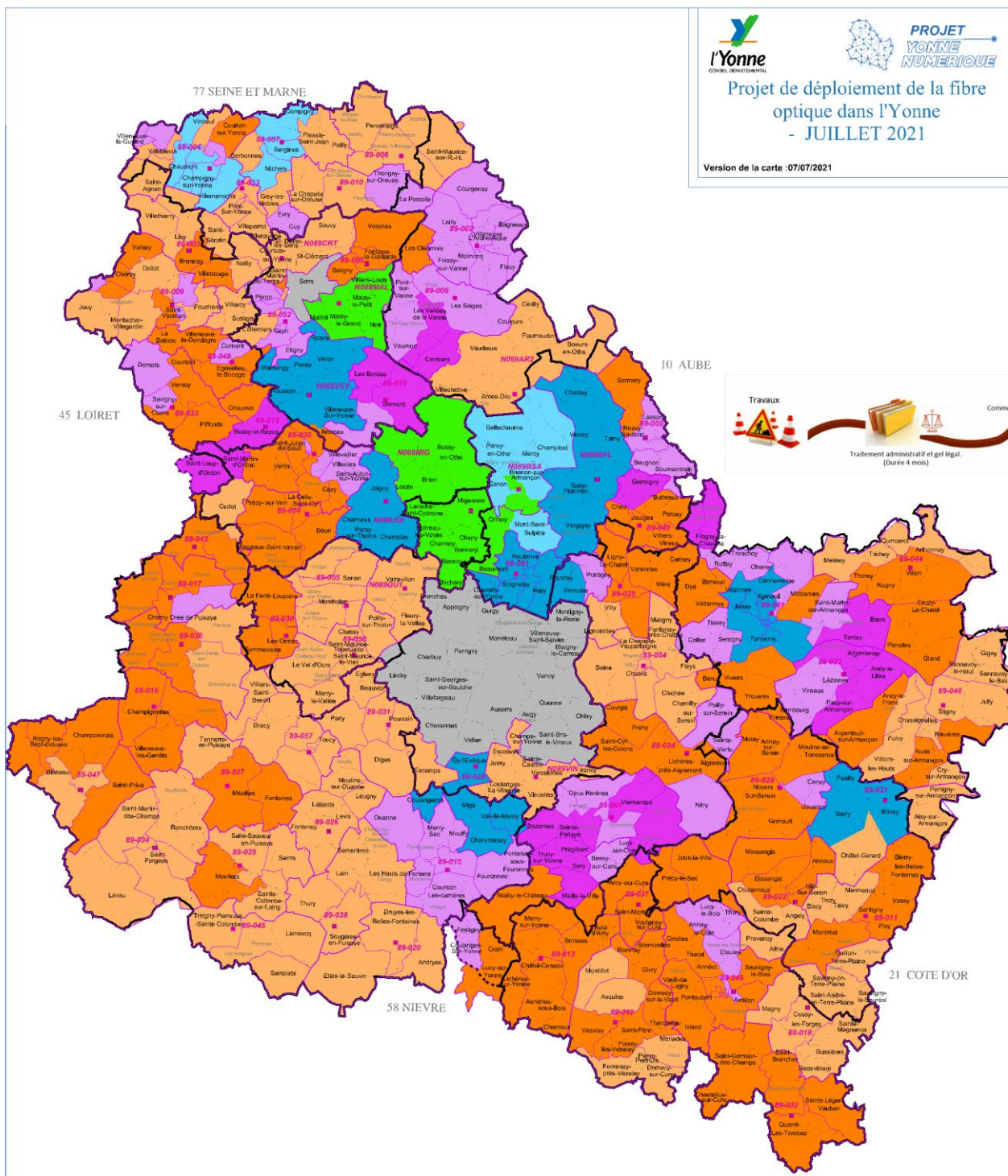
Pour mémoire, en matière d'aménagement numérique, (*programme porté par le Conseil Départemental de l'Yonne*), la Communauté de communes Serein et Armance apporte 33 € pour chacune des 15 271 prises optiques déployées sur son territoire.

A ce jour, l'offre associée à la fibre optique est commercialisée sur les communes d'Ormoiy et de Beaumont. Pour une grande partie centrale du territoire, les infrastructures sont terminées et court désormais le délai réglementaire avant commercialisation.



Source : site internet Conseil Départemental de l'Yonne

Vous trouverez ci-dessous la carte de déploiement à l'échelle départementale avec les échéances prévisionnelles de livraison. (Source : site internet Conseil Départemental de l'Yonne)



Projet de déploiement de la fibre optique dans l'Yonne - Juillet 2021
(Hors aires et mise en service réalisée par les opérateurs de service télécom)

Ftth (Fibre à l'abonné)		Limites administratives	
■ investissement privé hors étude (zone AMII)	■ Semestre 1 - 2022	▭ Limites des communes	▭ Limites des EPCI
■ Fait	■ Semestre 2 - 2022	▭ Limites des communes	▭ Limites des EPCI
■ Trimestre 3 - 2021	■ Semestre 1 - 2023	▭ Limites des communes	▭ Limites des EPCI
■ Trimestre 4 - 2021	■ Semestre 2 - 2023	▭ Limites des communes	▭ Limites des EPCI
▬		▬	▬
		▬	▬
		▬	▬
		▬	▬

T:\Cahier Informatique\CARTE\SD\ANI_Cor\Département_FTTH\1-déploiement_ftth\8-Projet de plan de FTTH - 02/2021.dwg

Concernant le programme de fond de concours, si l'année 2020 a été celle du démarrage d'une nouvelle période triennale d'accompagnement des communes dans leurs programmes d'investissement, ce sont 12 projets portés par 10 communes (Chailley, Esnon, Mercy, Neuvy-Sautour, Ormoy, Paroy-en-Othe, Percey, Seignelay, Venizy, Villiers-Vineux) qui auront été accompagnés en 2021.

Par ailleurs, la réduction des incertitudes quant au contexte sanitaire a permis le redémarrage des prêts de matériel aux communes pour diverses manifestations. Ce sont ainsi 58 manifestations, qui ont bénéficié des équipements communautaires auxquelles s'ajoutent 12 manifestations annulées en lien avec la crise sanitaire.

Pour mémoire, la Communauté de communes possède notamment 2 scènes, 40 barnums, une cinquantaine de tables et une centaine de barrières qui peuvent être mis à disposition des communes.

Enfin, la Communauté de communes a acquis pour le compte des communes volontaires une solution numérique permettant la réception de demande d'autorisation « droit des sols » dématérialisée. Cette démarche a été réalisée après établissement d'un état des lieux des besoins des communes à la fin du printemps 2021.

3.2- EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En matière d'immobilier/foncier d'entreprise

Notre établissement s'est engagé dans un programme de requalification d'une friche industrielle à la sortie ouest de Saint Florentin. Cette opération, intégrant pour partie une démolition et autre partie une transformation, est destinée à permettre à des entreprises de pouvoir se développer sur le territoire communautaire. Cette démarche, bien accompagnée par la Région et l'Etat, va ainsi permettre de relocaliser une entreprise en développement et offrir de nouvelles possibilités d'implantation pour des activités de commerce et services en entrée d'agglomération. Les travaux ont débuté à la fin de l'automne 2021.

Parallèlement, dans la même logique de résorption des friches industrielles, la Communauté s'est engagée dans une procédure de DUP sur la commune de St Florentin afin de récupérer des terrains actuellement délaissés, afin de pouvoir commercialiser des grandes parcelles à vocation industrielle.

Au titre de sa politique en faveur de l'accompagnement du développement des entreprises, la Communauté a cédé les actions qu'elle possédait dans la société d'économie mixte Brienon Immobilier à la société Recytherm. Dans le même esprit, elle a vendu une parcelle à la société 6MIK sur la commune de Brienon sur Armançon.

En ce qui concerne les aides à l'immobilier d'entreprise, notre établissement a accompagné la société Pépinière Naudet dans ses programmes d'agrandissement de ses locaux d'activités.

Animation Economique

L'année 2021 est encore marquée par la crise sanitaire. Pour mémoire en 2020, notre établissement s'est engagé dans le cadre du Fond Régional des Territoire à accompagner les entreprises de moins de 10 salariés dans leur programme d'investissement ou faisant face à des difficultés de trésorerie.

Ce sont ainsi 33 entreprises qui ont été accompagnées en aide à l'investissement et 8 au titre de l'aide en trésorerie. Au-delà des dispositifs cette démarche repose sur un partenariat étroit entre la Région et les intercommunalités. En effet, notre établissement a été en mesure d'accorder des aides aux entreprises pour le compte de la Région, simplifiant en cela les démarches pour les petites entreprises.

Ce dispositif a notamment permis d'établir des contacts, d'accompagner, voire de faire émerger des projets avec des entreprises du terroir et surtout de renforcer le relationnel avec les acteurs économiques du territoire. La Communauté a ainsi assumé pleinement ses compétences en matière de développement économique.

Dans le même esprit, la démarche initiée les années précédentes autour du Programme Territoire d'Industrie a commencé à se concrétiser en 2021 avec la signature du contrat cadre avec la Région et l'Etat, puis la conclusion d'une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour dégager un programme d'action au bénéfice des entreprises industrielles de notre territoire.

Parallèlement à ces dispositifs, les services communautaires ont poursuivi leurs démarches d'accompagnement des porteurs de projets qu'ils proviennent de l'agriculture, du commerce, des services, du bâtiment ou de l'industrie.

A ce titre, sur le volet relevant de sa compétence, la Communauté a contribué à la préparation du programme « Petites villes de demain » dans lequel notre établissement s'est engagé en compagnie de la Ville de Saint Florentin.

Développement Touristique

Office de tourisme

Le 1^{er} janvier 2020 a été créé l'Etablissement Public Industriel et Commercial pour la gestion de l'Office de Tourisme communautaire.

Si l'activité de ce dernier a été entravé par la crise sanitaire en 2020, il est resté pleinement opérationnel en 2021. La persistance des incertitudes liées à la présence du virus n'a cependant pas permis d'accompagner pleinement la dynamique touristique faute de manifestation d'envergure à mettre en avant.

La fréquentation de l'office a été ainsi en progression de 20% par rapport à 2020 mais en recul de 18% par rapport à 2019. C'est essentiellement la fréquentation étrangère qui a été impactée par le contexte sanitaire.

Cependant l'Office de Tourisme a lui-même développé de nouveaux produits pour redynamiser une fréquentation en baisse :

- ⇒ Un circuit accompagné Gastronomie et Produits du terroir : *À voir à manger*
- ⇒ Un circuit accompagné Patrimoine emblématique du 16^{ème} siècle : *Le Beau XVIè*
- ⇒ Un circuit accompagné différenciant : *Anecdotes et Grande Histoire*
- ⇒ Un circuit accompagné autour du patrimoine : *Les incontournables de Serein et Armance*

En parallèle, contrairement à l'année 2020, les 6 « Bistrots Nomades » habituels ont pu être organisés (Percey - Soumaintrain – Turny - Chemilly/Yonne - Brienon/Armançon – Lasso)

Port de Saint Florentin

Si l'année 2020 a été particulièrement catastrophique pour la navigation et par voie de conséquence pour le port de Saint Florentin, l'année 2021 a permis la reprise de la navigation sur toute la saison. Soutenu par une pluviométrie favorable, le canal n'a pas eu à subir d'arrêt intempestif lié à la dégradation de la ligne d'eau.

En revanche, en dépit des efforts réalisés par Voies navigables de France en début de saison, la navigation a été rendue très difficile sur le canal de Bourgogne par la présence de végétation avec à la clé des dégâts sur les bateaux. Si la liaison avec Migennes et la rivière Yonne a peu ou prou fonctionné, il n'en a pas été de même vers l'amont, avec parfois une quasi impossibilité de naviguer jusqu'à Dijon.

Ces contraintes, qui ne dépendent pas de la Communauté, font peser des incertitudes sur la pérennité de l'activité de plaisance sur le canal et par là même fragilise le bon fonctionnement du port de St Florentin.

Aérodrome Saint Florentin - Chéu

Si les contraintes sanitaires ont été moins fortes en 2021 qu'en 2020, les activités de l'aérodrome ont encore été fortement touchées par les restrictions appliquées aux opérations collectives (formations, stages, compétitions), empêchant les structures implantées de mettre en place les habituelles manifestations génératrices de revenus.

3.3- EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Déchets

En matière de gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés, l'année 2021 pourrait être qualifiée d'exercice classique en matière de fonctionnement. Notre établissement n'a pas à déplorer d'incident significatif dans la gestion du service.

Nous avons reconventionné avec divers éco organismes permettant ainsi à notre organisme de bénéficier de service gratuit ou bien d'accompagnements financiers dans certains aspects de la collecte et du traitement des déchets.

Les principaux investissements à souligner sont liés à du renouvellement de petit matériel et surtout à la réalisation des plates-formes des points d'apport volontaires communautaires (Verres et textiles).

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Si sur les années précédentes, le programme des diagnostics tant initiaux que de bon fonctionnement avait pris pas mal de retard suite notamment à la défaillance d'un prestataire, depuis début 2021, le prestataire accompagnant la Communauté de communes a réalisé 976 diagnostics dont :

- ⇒ Initiaux : 510 [*dont Beaumont (5), Briennon (75), Champlost (8), Hauterives (38), Héry(22), Mont St Sulpice (201), Ormoy(19), Seignelay(8), Venizy (131)*]
- ⇒ Fonctionnement : 330
- ⇒ Vente : 70
- ⇒ Conception : 41
- ⇒ Exécution : 25

Pour mémoire, en 2021, notre établissement n'a pas appelé de redevance au vu de l'excédent lié à l'exécution du budget 2020.

Assainissement collectif et eau potable

Faisant suite à la modification statutaire permettant d'engager la Communauté de communes dans cette démarche, notre établissement a choisi en juillet 2021, le Groupement d'assistance à Maitrise d'ouvrage destiné à établir un ensemble d'études préparant la prise de compétence eau potable et assainissement collectif, à savoir :

- ↳ Un diagnostic territorial sur ces domaines,
- ↳ L'élaboration de schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement collectif,
- ↳ Une étude de gouvernance.

La phase de diagnostic a commencé en novembre 2021.

GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Pour plus de cohérence, cette compétence obligatoire pour notre établissement a été confiée aux syndicats de bassin versant, à savoir : de l'Armançon, du Serein et de Yonne Médián.

En 2020, une réflexion à l'échelle globale du bassin de l'Yonne et lien avec la Seine a été lancée. Cette initiative a pour objectif de définir une coordination des programmes d'action visant à ralentir et réduire les phénomènes d'inondation. Cette démarche qui réunit notamment les 3 syndicats de bassin concernés par notre territoire, associe également l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs.

3.4- EN MATIERE DE SERVICE A LA POPULATION

Social

Les missions associées au portage de repas ont été réalisées, sans difficultés particulières durant l'année 2021 et cela malgré un contexte sanitaire qui nous a obligé à une grande vigilance quant au respect des procédures sanitaires et autres gestes barrières.

Au-delà de quelques incidents mineurs, notre établissement n'a pas eu à souffrir de dysfonctionnement dans la fourniture des plateaux repas.

En ce qui concerne le Relais d'Assistantes Maternelles (désormais dénommé Relais Petite Enfance), la principale évolution est le recrutement d'une nouvelle animatrice à temps plein dans la perspective d'assurer la continuité de l'action menée par l'animatrice principale du relais lors de son départ en retraite au printemps 2022.

Plus globalement le relais a réalisé ses missions de manière identique sur l'ensemble du territoire alors même que l'animatrice principale s'est retrouvée seule en début d'année 2021.

Parallèlement à cette mission, la Communauté de communes s'est engagée, en accord avec ses communes membres, à élaborer une convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocation Familiales de l'Yonne. Cette convention permet une vision de l'offre globale de service de la branche famille en cohérence avec les politiques locales. Elle permet de formaliser un projet de territoire au service des familles, en s'adaptant à toutes les réalités territoriales. Elle est établie à l'échelle du territoire communautaire.

Quels sont les domaines de l'action sociale concernés ?

- ↪ parentalité,
- ↪ animation de la vie sociale,
- ↪ petite enfance,
- ↪ enfance,
- ↪ jeunesse,
- ↪ accès aux droits.

L'élaboration de la CTG se déroule de la manière suivante :

- ↪ Diagnostic territorial : Octobre 2021 à janvier 2022 - Restitution diagnostic : février/mars 2022
- ↪ Identification des enjeux et des axes d'action : Mars à avril 2022
- ↪ Rédaction fiches action et préparation de la convention : Juin/juillet 2022
- ↪ Validation de la future convention, par les conseils municipaux et le conseil communautaire, par la CAS de la CAF de l'Yonne : septembre et octobre 2022

Santé

Enfin, l'année 2021 a été celle du véritable démarrage du projet de santé territorial. Après avoir recruté un assistant à Maîtrise d'Ouvrage, la démarche d'association des professionnels a été engagée en octobre 2021.

Ainsi plusieurs rencontres entre ces derniers ont eu lieu à l'automne 2021, que ce soit dans une configuration « Projet de territoire de santé » que constitution d'un groupe de professionnels pouvant intégrer des maisons de santé pluridisciplinaires (St Florentin et Héry/Seignelay).

La bonne réactivité du tissu des praticiens de santé du territoire laisse augurer d'une belle avancée du projet en 2022.

Culture

- Ecole de musique

Bien que particulièrement impactée en début d'année 2021, la nouvelle école de musique communautaire, dont la construction s'est achevée en mars de la même année, a pu accueillir ses premiers élèves en avril 2021. Fonctionnant en mode dégradé du fait du contexte sanitaire, elle a pu pleinement ouvrir en septembre 2021 en retrouvant un effectif proche de son niveau d'avant la crise sanitaire.

Le site, inauguré début décembre 2021, commence à être reconnu comme un espace particulièrement adapté à la pratique collective, avec l'organisation d'une manifestation, début juillet, réunissant plus de 70 musiciens et l'accueil de l'orchestre départemental amateur.

- Animation culturelle

Dans le domaine de l'animation culturelle, les contraintes sanitaires ont encore mis à mal beaucoup d'acteurs, ce qui s'est traduit par des programmations réduites, surtout durant d'été et le début automne. La Communauté a soutenu financièrement ces acteurs pour leur permettre de mener à bien leurs projets (Théâtre Perché et Festival en Othe).

Sport

- Ecole Multi Sports

En ce qui concerne l'Ecole multi sports, cette dernière a dû subir les diverses contraintes liées à l'application des règles sanitaires. Ceci s'est particulièrement fait sentir au printemps 2021.

Avec la rentrée de septembre, le dispositif a été réactivé et une rencontre avec les associations sportives du territoire a été organisée à Briennon /Armançon pour dynamiser l'offre d'activités.

Le cadre des mesures sanitaires de l'automne 2021 a permis de maintenir les activités, même si globalement le volume des enfants accueillis est inférieur à celui constaté avant la crise sanitaire.

- Centre Aquatique

Concernant le Centre Aquatique communautaire les travaux ont débuté au début de l'année 2021 avec les terrassements et progressivement l'élévation des superstructures jusqu'à l'automne. La couverture a commencé à être installée en fin d'année 2021. Le chantier ne présente à la fin de l'année 2021 quasiment aucun retard par rapport au planning initial.

L'équipement sera complété par un parking dont l'aménagement a été arrêté à l'automne. Les travaux de ce dernier débiteront au printemps notamment par les réseaux nécessaires à l'alimentation du centre aquatique (électricité, eau, énergie).

En ce qui concerne l'exploitation du centre aquatique, le Conseil communautaire a décidé d'étudier les 2 possibilités de gestion en régie ou en Délégation de Service Public.

- Stade de pétanque et espace d'activité Fossé Cailloux

En complément du bouledrome couvert, inauguré juste avant l'application des mesures liées à la crise sanitaire, notre établissement a envisagé la création d'un ensemble destiné à offrir à la fois un espace de compétition extérieur dans le même domaine et tout un ensemble permettant au site de Fossé-Cailloux d'accueillir des manifestations d'importance. Après avoir pris l'attache d'un appui en maîtrise d'œuvre, la consultation pour les travaux à réaliser a été lancée à la fin de l'année 2021.

- Construction de 2 courts de Padel

Initié en 2020, le programme de construction de 2 courts couverts de Padel a été mené à terme avec l'arrivée du printemps 2021. Les 2 courts ont été réintégrés dans la convention de partenariat avec la section Tennis de l'Entente Sportive Florentinoise dès juin 2021.

Durant l'été et l'automne, l'association a pleinement utilisé les capacités offertes par ce nouvel équipement pour développer son activité et faire rayonner le territoire.

- Centre de tir à l'arc

Initié en 2020, le programme de construction d'un centre de tir à l'arc sur la commune de Briennon/Armançon s'est accéléré en 2021. Ainsi, sur la base d'un pré programme établi en 2020, un architecte a été retenu et après rapprochement d'autres constructions récentes équivalentes, et notamment une visite sur un site d'élus en compagnie de l'association future utilisatrice, le programme a été amendé et complété.

Par ailleurs, une convention de partenariat a été conclue entre les différents acteurs de la gestion du futur centre de tir à l'arc dont l'association, la commune et la Communauté de communes.

- Animation sportive

Comme pour 2020, les contraintes sanitaires n'ont pas permis, faute de candidats, d'accompagner massivement des manifestations emblématiques en dehors du trail de Chailley et du Super Cross de Briennon sur Armançon.

4. POINT SUR LA FISCALITE DE LA CCSA

Revalorisation annuelle des bases d'imposition

La réforme de la fiscalité locale imposée par l'Etat nous a privé tant de leviers fiscaux que de recettes fiscales, ce qui ressort parfaitement sur le tableau ci-dessous. Alors que pour couvrir nos besoins la taxe GEMAPI a encore augmenté, laquelle est intégralement reversée aux syndicats de rivières, nous avons encaissé une baisse de nos ressources de 3,8 % par rapport à l'année 2020.

Une projection provisoire sur le futur budget 2022, nous oblige à envisager une hausse des taux de taxe foncière, taxe foncière non bâtie et de CFE pour ramener des recettes à un meilleur niveau.

Par ailleurs, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) augmente depuis 2021 jusqu'en 2025 pour représenter une augmentation de notre budget de traitement des ordures ménagères, de TRI et de tenue des déchèteries de 370.000 €. La seule possibilité que nous ayons, sera d'augmenter notre taux de TEOM au cours de ces 5 ans.

La projection des recettes du budget 2022 ramène un premier réajustement de recette de fonctionnement à hauteur de celui de l'année 2020 plus 6,5% pour faire face aux hausses à assumer en 2022.

Tableau de comparaison de notre fiscalité directe locale

Fiscalité locale et Dotations	2019			2020			2021			2022 Projection		
	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant
Taxe d'Habitation	26 898 085	4,91%	1 320 696 €	27 168 126	4,91%	1 333 955 €	3 286 084	4,91%	161 347 €	3 318 945	4,91%	162 960 €
Taxe Foncier (bâti)	26 450 409	3,42%	904 604 €	26 910 254	3,93%	1 057 573 €	24 114 001	3,93%	947 842 €	24 355 141	5,00%	1 217 919 €
Taxe Foncier (non bâti)	1 441 495	14,11%	203 395 €	1 459 550	16,23%	236 885 €	1 476 181	16,23%	239 584 €	1 490 943	17,85%	266 133 €
CFE	10 499 282	4,32%	453 569 €	10 661 610	4,97%	529 882 €	6 567 089	4,97%	326 384 €	6 632 760	6,00%	397 966 €
Fiscalité professionnelle			3 717 €			9 052 €			9 032 €			9 032 €
S/Total 1			2 885 981 €			3 167 347 €			1 684 190 €			2 054 010 €
Dot Compensation TP et CET			36 164 €			27 541 €			208 009 €			208 009 €
Dot. Compensation TH, TF			15 874 €			24 500 €			121 595 €			121 595 €
Fraction de TVA			0 €			0 €			1 039 131 €			1 039 131 €
S/Total 2 Impôts directs			2 938 019 €			3 219 388 €			3 052 925 €			3 422 745 €
Produit CVAE			105 031 €			122 756 €			109 852 €			109 852 €
Autres impôts locaux			22 135 €			16 088 €			34 827 €			34 827 €
FNGIR			195 118 €			202 326 €			211 990 €			211 990 €
TEOM			2 168 051 €			2 202 723 €			2 210 908 €			2 387 781 €
Taxe Pylônes électriques			550 €			5 307 €			4 207 €			4 207 €
GEMAPI			133 945 €			140 408 €			155 550 €			155 550 €
Taxe de séjour			13 118 €			658 €			0 €			0 €
TOTAL DES TAXES (73)			5 575 967 €			5 909 654 €			5 780 258 €			6 326 952 €
Dotations d'interco			14 489 €			14 224 €			11 614 €			11 614 €
Dot. groupement communes			270 157 €			295 144 €			294 939 €			294 939 €
TOTAL DES DOTATIONS (74)			284 646 €			309 368 €			306 553 €			306 553 €
TOTAL GENERAL			5 860 613 €			6 219 022 €			6 086 811 €			6 633 505 €
TOTAL GENERAL, sans GEMAPI et taxe de séjour			5 713 550 €			6 077 956 €			5 931 261 €			6 477 955 €
				Pourcentage / n-1	6,38%		Pourcentage / n-1	-2,41%		Pourcentage / n-1	9,22%	
							Pourcentage / n-2	3,81%		Pourcentage / n-2	6,58%	

Les mesures gouvernementales de modifications profondes de la fiscalité des communes et EPCI ont permis certes de favoriser une amélioration du pouvoir d'achat des français et de réduire la fiscalité de nos entreprises mais elles ont également impliqué une baisse de recettes pour notre budget à hauteur de 200.000 €.

Ainsi, notre fiscalité directe en 2020 nous procurait une recette de 3.219.388 €. En 2021, comme l'indique parfaitement le tableau ci-dessus, la recette malgré les compensations n'est plus que de 3.052.925 €.

Par ailleurs concernant la taxe d'habitation, nous n'avons plus qu'une assise sur les résidences secondaires soit une perte de fiscalité de 78 %.

Enfin, les bases de la taxe foncière ont été réduites de 10 %, et les bases du CET de 38,5 %

5. SANTÉ FINANCIÈRE DE LA CCSA

5.1 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE – ÉVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES - BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

Budget Principal dépenses de fonctionnement						
Art.	Libellé	Réalisé				
		2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
	Chapitre 011 - Charges à caractère général	3 094 248	3 819 678	2 957 286	4 058 636	3 957 484
	Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilé	1 075 986	1 087 795	1 203 697	1 167 177	1 173 620
	Chapitre 014 - Atténuation de produits	72 305	72 944	72 305	74 150	74 815
	Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	320 317	303 177	375 231	680 637	748 290
	Chapitre 66 - Intérêts d'emprunts	63 429	44 701	41 327	31 318	27 491
	Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	5 027	1 393 123	19 429	10 420	12 021
	042 - Opération d'ordre (amortissements)	686 251	764 432	897 636	1 033 945	1 095 065
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 317 563	7 485 850	5 566 911	7 056 283	7 088 786

Budget Principal recettes de fonctionnement						
Art.	Libellé	Réalisé				
		2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
	Chapitre 013 - Atténuation de charges	15 265	550	56 543	104 436	773
	Chapitre 70 - Produit des services	269 792	506 537	437 221	412 799	526 821
	Chapitre 73 - Impôts et Taxes	4 823 641	5 415 295	5 389 984	5 857 613	5 450 655
	Chapitre 74 - Dotations et participations	826 872	1 325 604	902 944	1 166 923	1 387 569
	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	73 695	85 875	338 460	39 938	12 921
	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	15 667	306 211	90 793	55 464	64 189
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.	6 024 932	7 640 072	7 215 945	7 637 173	7 442 928
777	Quote part de subventions d'investis.	134 786	161 126	132 337	159 453	195 235
7715	Op. d'ordre sur actifs	0	1 046 500	0	0	0
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT.	134 786	1 207 626	132 337	159 453	195 235
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 159 719	8 847 698	7 348 282	7 796 626	7 638 163
	Résultat	842 156	1 361 848	1 781 371	740 343	549 377

5.2 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE – ÉVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES - BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

Budget Principal dépenses d'investissement					
	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Subventions amorties et emprunts remboursés	134 786 €	168 802 €	157 686 €	159 454 €	195 235 €
Amortissement des subventions	134 786 €	161 126 €	153 848 €	155 616 €	184 397 €
Titres SNI	0 €	7 676 €	3 838 €	3 838 €	3 838 €
Titres SEM de Briennon					7 000 €
Remboursement du capital des emprunts	230 754 €	390 661 €	171 453 €	174 475 €	177 617 €
Immobilisations incorporelles & corporelles	1 265 783 €	3 701 467 €	2 632 823 €	3 338 416 €	2 723 611 €
Frais d'étude	19 113 €	4 604 €	5 880 €	11 554 €	18 811 €
Concessions et droits similaires informatiques	20 494 €	9 510 €	23 132 €	25 961 €	13 491 €
Subventions d'équipement versées	44 341 €	263 876 €	340 745 €	76 913 €	201 198 €
Subvention au budget annexe Centre Aquatique				1 589 067 €	1 200 000 €
Immobilisations corporelles	1 081 590 €	3 299 977 €	2 263 056 €	1 634 921 €	1 290 111 €
dont réfection des Voiries	469 626 €	1 888 489 €	762 687 €		
dont matériels roulants	134 258 €	145 308 €	163 680 €		
dont agrandissement déchèteries	115 168 €	786 786 €	9 292 €		
dont Office du Tourisme	129 389 €	183 037 €	0 €		
dont boulodrome			715 244 €	23 324 €	29 263 €
Dont aménagement Fossé Cailloux					294 196 €
dont travaux sur aérodrome	42 543 €	36 340 €	104 017 €	63 404 €	43 431 €
dont école de musique				1 299 033 €	284 250 €
dont Padel				40 599 €	413 554 €
Achat actions Yonne Equipement et AER	100 245 €	5 000 €			
Transfert de fonds pour budgets annexes		118 500 €	10 €		
TOTAL	1 631 323 €	4 260 931 €	2 961 961 €	3 672 345 €	3 096 463 €
Budget Principal recettes d'investissement					
	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
FC TVA reçu	376 678 €	537 254 €	130 917 €	327 431 €	478 657 €
Sur investissements 2016	254 624 €				
Sur investissements 2017	122 054 €	152 511 €			
Sur investissements 2018		384 743 €	130 917 €		
Sur investissements 2019				327 431 €	
Sur investissements 2020 et 21					478 657 €
Emprunts reçues	69 839 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Emprunt pour achat action SEM Equipement	69 839 €				
Excédent de fonctionnement capitalisé	594 057 €	1 466 601 €	1 016 704 €	1 854 249 €	889 719 €
Subventions reçues	415 552 €	525 294 €	543 889 €	535 652 €	1 158 033 €
Participation des communes à la réfection des voiries (15%)	65 974 €	227 271 €		87 555 €	109 783 €
Subvention Bungalow Briennon	43 892 €				
Subvention Département pour office du tourisme	30 000 €				
Subvention pour Office du Tourisme		54 560 €			
Subvention pour déchèterie de St-Florentin		64 470 €	139 642 €		
Subvention pour déchèterie de Seignelay		70 966 €			
Subvention pour Ecole de musique			210 000 €	122 610 €	507 389 €
Subvention pour Boulodrome			91 726 €	161 606 €	16 668 €
Subvention pour étude centre Aquatique			15 600 €		
Subvention pour sentiers randonnées			4 797 €	7 000 €	
Subvention pour Aérodrome	32 283 €				
Subvention pour port et Quai de l'Est	243 403 €	10 000 €	24 606 €		
Subvention pour Padel				79 150 €	196 350 €
Subvention pour Tir à l'Arc					243 516 €
Subvention pour Fossé Cailloux					45 955 €
Subvention Ademe pour RI		98 027 €			
Etat Subvention inondation Chemilly			51 678 €		21 422 €
Subvention Etude hébergement			5 840 €		
Participation pylône Venizy				9 932 €	
Subvention soutien investissements entreprises				67 799 €	16 950 €
Amortissements des immos	577 417 €	764 432 €	897 636 €	1 033 945 €	1 095 065 €
Amortissements de l'année	577 417 €	764 432 €	897 636 €	1 033 945 €	1 095 065 €
Vente de biens et annulation titre sur exercices antérieurs	0 €	282 000 €	0 €	125 639 €	0 €
Vente EHPAD Colbert		170 000 €			
Vente Hangar Seignelay		26 000 €			
Vente Bungalow Briennon		50 000 €			
Vente tracteur		36 000 €			
Annulations titres sur exercices antérieurs				125 639 €	
TOTAL	2 033 543 €	3 575 581 €	2 589 146 €	3 876 916 €	3 621 475 €

5.3 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE – ÉTAT DES RESTES A RÉALISER- BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

Etat des restes à réaliser DEPENSES - BUDGET PRINCIPAL fin 2021

Fournisseur	Nature de la dépense	Article	Fonct	Montants		Factures payées	Reste à Réaliser
				par engagement	par chapitre		
	CHAPITRE 20						
Easylife	Etude projet de santé	2031		42 000,00 €	42 000,00 €	8 994,60 €	33 005,40 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 20			42 000,00 €	42 000,00 €	8 994,60 €	33 005,40 €
	CHAPITRE 204						
Multi tiers	Aides aux entreprises FRT	20423	90	145 523,00 €	145 523,00 €	140 223,00 €	5 300,00 €
Multi tiers	Aides aux entreprises	20422	1	23 000,00 €	23 000,00 €	6 000,00 €	17 000,00 €
Communes	Fonds de concours	2041412	20	127 037,46 €	127 037,46 €	49 015,46 €	78 022,00 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 204			295 560,46 €	295 560,46 €	195 238,46 €	100 322,00 €
	CHAPITRE 21						
Altevia	Sentiers randonnée	2128	414	30 000,00 €	30 000,00 €	9 153,12 €	20 846,88 €
Multi tiers	Travaux Paris Jump	2188	812	84 000,00 €	84 000,00 €	26 667,73 €	57 332,27 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 21			114 000,00 €	114 000,00 €	35 820,85 €	78 179,15 €
	CHAPITRE 23						
LE RU	MO Aménagement Fossé Cailloux	2315	90	38 160,00 €	38 160,00 €	22 680,00 €	15 480,00 €
Multi-tiers	Aménagement extérieur Fossé Cailloux	2313	90	820 203,00 €	820 203,00 €	0,00 €	820 203,00 €
LE RU	MO Aménagement Maison Fossé Cailloux	2315	90	39 232,56 €	39 232,56 €	23 539,54 €	15 693,02 €
Multi-tiers	Aménagement Maison des associations Fossé Cailloux	2313	90	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
Multi-tiers	Aménagement Espace St-Martin	2313	20	200 000,00 €	200 000,00 €	4 500,00 €	195 500,00 €
Multi-tiers	Centre de Tir à l'Arc	2313	311	1 075 000,00 €	1 075 000,00 €	0,00 €	1 075 000,00 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 23			2 372 595,56 €	2 372 595,56 €	50 719,54 €	2 321 876,02 €
	TOTAL			2 824 156,02 €	2 824 156,02 €	290 773,45 €	2 533 382,57 €

Etat des restes à réaliser RECETTES - BUDGET PRINCIPAL fin 2021

Financier	Nature de la recette	article	Fonct	Montants		montants reçus	Reste à réaliser
				par engagement	par chapitre		
	Chapitre 10						
ETAT	FCTVA Année 2021 sur travaux à recevoir	10222	20				20 000,00 €
ETAT	FCTVA sur RAR	10222	20				389 714,47 €
	SOUS TOTAL Chapitre 10			0,00 €	0,00 €	0,00 €	409 714,47 €
	Chapitre 13						
ETAT	Subvention DETR Tir à l'Arc	1311	414	711 720,00 €	711 720,00 €	213 516,00 €	498 204,00 €
ETAT	Subvention Fossé Cailloux	1311	90	519 135,00 €	519 135,00 €	45 955,00 €	473 180,00 €
Région BFC	Subvention Tir à l'Arc	1312	414	150 000,00 €	150 000,00 €	30 000,00 €	120 000,00 €
Région BFC	Subv. Étude d'hébergement	1312	95	7 000,00 €	7 000,00 €	5 840,00 €	1 160,00 €
Région BFC	Subv. FRT	1322	20	53 270,00 €	53 270,00 €	16 949,80 €	36 320,20 €
	SOUS TOTAL Chapitre 13			1 441 125,00 €	1 441 125,00 €	312 260,80 €	1 128 864,20 €
	TOTAL GENERAL			1 441 125,00 €	1 441 125,00 €	312 260,80 €	1 538 578,67 €

€

5.4 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE – ENCOURS DE LA DETTE – PROSPECTIVE

Prospective de la charge de la dette Globale / Budget général							
1er janvier 2022							
Nb habitants	Année	CRD au 01/01	intérêts	capital	Remboursement		Endet. Par habitant
					annuité	par habitant	
25410	2016	1 988 693 €	51 631 €	177 624 €	229 255 €	9,02 €	78,26
25313	2017	2 377 883 €	53 891 €	218 315 €	272 206 €	10,75 €	93,94
25090	2018	1 674 167 €	44 701 €	390 661 €	435 363 €	17,35 €	66,73
24882	2019	1 284 908 €	35 027 €	171 453 €	206 480 €	8,30 €	51,64
24500	2020	1 553 030 €	46 934 €	220 451 €	267 385 €	10,91 €	63,39
24300	2021	2 062 579 €	44 357 €	232 056 €	276 413 €	11,38 €	84,88
24300	2022	4 330 523 €	65 624 €	320 699 €	386 323 €	15,90 €	178,21
24300	2023	4 009 824 €	59 843 €	265 122 €	324 965 €	13,37 €	165,01
24300	2024	3 744 702 €	54 580 €	205 878 €	260 458 €	10,72 €	154,10
24300	2025	3 538 824 €	50 683 €	207 634 €	258 317 €	10,63 €	145,63
24300	2026	3 331 189 €	46 731 €	205 166 €	251 897 €	10,37 €	137,09
24300	2027	3 126 023 €	42 758 €	177 175 €	219 933 €	9,05 €	128,64
24300	2028	2 948 848 €	38 770 €	164 891 €	203 661 €	8,38 €	121,35
24300	2029	2 783 956 €	35 362 €	168 299 €	203 661 €	8,38 €	114,57
24300	2030	2 615 657 €	31 837 €	171 824 €	203 661 €	8,38 €	107,64
24300	2031	2 443 832 €	28 190 €	175 471 €	203 661 €	8,38 €	100,57
24300	2032	2 268 361 €	25 163 €	133 308 €	158 471 €	6,52 €	93,35

5.5 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE – BUDGET PRINCIPAL

Résultat comptable prévisionnel Budget Principal 2021					
Présentation des comptes administratifs					
FONCTIONNEMENT		MONTANT	INVESTISSEMENT		MONTANT
Dépenses		7 088 786,60 €	Dépenses		3 096 462,50 €
Recettes		7 638 162,71 €	Recettes		3 511 691,73 €
Résultat de l'exercice 2020		549 376,11 €	Résultat de l'exercice 2020		415 229,23 €
Reprise du résultat antérieur		1 045 586,33 €	Reprise du résultat antérieur		-1 066 730,22 €
Résultat cumulé fin 2020		1 594 962,44 €	Résultat cumulé fin 2020		-651 500,99 €
Restes à réaliser en dépense			Restes à réaliser en dépense		2 533 382,57 €
Restes à réaliser en recette			Restes à réaliser en recette		1 538 578,67 €
Résultat des RAR			Résultat des RAR		-994 803,90 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		1 594 962,44 €	Résultat global cumulé d'investissement		-1 646 304,89 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021					-51 342,45 €
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette		0,00 €	Affectation Cpt 001 investissement dépenses		651 500,99 €
Affectation Cpt 1068 Investissement recette		1 594 962,44 €			
TOTAL CONTRÔLE		1 594 962,44 €	TOTAL CONTRÔLE		651 500,99 €

5.6 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE – BUDGET SPANC

Budget SPANC 2021					
Présentation des comptes administratifs					
FONCTIONNEMENT		MONTANT	INVESTISSEMENT		MONTANT
Dépenses		213 214,00 €	Dépenses		0,00 €
Recettes		86 325,00 €	Recettes		0,00 €
Résultat de l'exercice 2021		-126 889,00 €	Résultat de l'exercice 2021		0,00 €
Reprise du résultat antérieur		224 782,95 €	Reprise du résultat antérieur		2 322,00 €
Résultat cumulé fin 2021		97 893,95 €	Résultat cumulé fin 2021		2 322,00 €
Restes à réaliser en dépense			Restes à réaliser en dépense		0,00 €
Restes à réaliser en recette			Restes à réaliser en recette		0,00 €
Résultat des RAR			Résultat des RAR		0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		97 893,95 €	Résultat global cumulé d'investissement		2 322,00 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021					100 215,95 €
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette		97 893,95 €	Affectation Cpt 001 investissement recettes		2 322,00 €
TOTAL CONTRÔLE		97 893,95 €	TOTAL CONTRÔLE		2 322,00 €

5.7- L'EXÉCUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE – BUDGET PORT

Budget PORT 2020			
Présentation des comptes administratifs			
FONCTIONNEMENT	MONTANT	INVESTISSEMENT	MONTANT
Dépenses	140 820,26 €	Dépenses	65 604,16 €
Recettes	148 826,10 €	Recettes	88 130,47 €
Résultat de l'exercice 2020	8 005,84 €	Résultat de l'exercice 2020	22 526,31 €
Reprise du résultat antérieur	-5 616,28 €	Reprise du résultat antérieur	5 636,36 €
Résultat cumulé fin 2020	2 389,56 €	Résultat cumulé fin 2020	28 162,67 €
		Restes à réaliser en dépense	0,00 €
		Restes à réaliser en recette	0,00 €
		Résultat des RAR	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	2 389,56 €	Résultat global cumulé d'investissement	28 162,67 €
Résultat final cumulé au 31/12/2020			30 552,23 €
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette	2 389,56 €	Affectation Cpt 001 investissement recettes	28 162,67 €
TOTAL	2 389,56 €	TOTAL	28 162,67 €

5.8 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE – BUDGET HOTEL DE L'EST

BUDGET Hôtel de l'Est 2021			
Présentation des comptes Administratifs			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	37 313,12 €	Dépenses	71 855,89 €
Recettes	38 417,00 €	Recettes	340 147,39 €
Résultat de l'exercice 2021	1 103,88 €	Résultat de l'exercice 2021	268 291,50 €
Reprise du résultat antérieur	11 417,18 €	Reprise du résultat antérieur	-267 007,59 €
Résultat cumulé fin 2021	12 521,06 €	Résultat cumulé fin 2021	1 283,91 €
		Restes à réaliser en dépense	0,00 €
		Restes à réaliser en recette	0,00 €
		Résultat des restes à réaliser	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	12 521,06 €	Résultat global cumulé d'investissement	1 283,91 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021			13 804,97 €
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette	12 521,06 €	Affectation Cpt 001 investissement Recettes	1 283,91 €
Affectation Cpt 1068 investissement recette	0,00 €		
Total contrôle	12 521,06 €	Total contrôle	1 283,91 €

5.9 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE – BUDGET ZAE

Budget ZAE Compta 2021					
Présentation des comptes administratifs					
FONCTIONNEMENT		MONTANT	INVESTISSEMENT		MONTANT
Dépenses		508 415,65 €	Dépenses		482 394,13 €
Recettes		492 224,63 €	Recettes		472 349,63 €
Résultat de l'exercice 2021		-16 191,02 €	Résultat de l'exercice 2021		-10 044,50 €
Reprise du résultat antérieur		-454,23 €	Reprise du résultat antérieur		48 650,51 €
Résultat cumulé fin 2021		-16 645,25 €	Résultat cumulé fin 2021		38 606,01 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		-16 645,25 €	Résultat global cumulé d'investissement		38 606,01 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021					21 960,76 €
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette		-16 645,25 €	Affectation Cpt 001 investissement recettes		38 606,01 €
TOTAL CONTRÔLE		-16 645,25 €	TOTAL CONTRÔLE		38 606,01 €

5.10 – L'EXÉCUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE – BUDGET CENTRE AQUATIQUE

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Montant 2021	Article	libellé	Montant 2021
2031	Frais d'études	11 250,00 €	1311	Subventions reçues	889 800,00 €
23	Immobilisations en cours	2 375 005,65 €	1311	Subvention budget principal	1 200 000,00 €
			1641	Emprunt	2 500 000,00 €
Total		2 386 255,65 €	Total		4 589 800,00 €

Budget Compta Centre Aquatique 2021					
Présentation des comptes administratifs					
FONCTIONNEMENT		MONTANT	INVESTISSEMENT		MONTANT
Dépenses		0,00 €	Dépenses		2 386 255,65 €
Recettes		0,00 €	Recettes		4 589 800,00 €
Résultat de l'exercice 2021		0,00 €	Résultat de l'exercice 2021		2 203 544,35 €
Reprise du résultat antérieur		0,00 €	Reprise du résultat antérieur		1 395 984,13 €
Résultat cumulé fin 2021		0,00 €	Résultat cumulé fin 2021		3 599 528,48 €
			Restes à réaliser en dépenses		6 354 128,48 €
			Restes à réaliser en recettes		1 786 600,00 €
			Résultat des RAR		-4 567 528,48 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		0,00 €	Résultat global cumulé d'investissement		-968 000,00 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021					
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette		0,00 €	Affectation Cpt 001 investissement Dépenses		968 000,00 €
Affectation Cpt 1068 investissement recette		0,00 €	Total contrôle		968 000,00 €
Total contrôle		0,00 €	Total contrôle		968 000,00 €

6. LES PERSPECTIVES POUR 2022

6.1- EN MATIERE DE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Voirie

Comme annoncé, l'audit des voiries communautaires a été engagé fin 2021 et ses résultats connus au 1^{er} trimestre 2022 permettront d'arrêter la programmation d'entretien pour cette nouvelle année.

Comme déjà évoqué, l'importance des travaux réalisés ces dernières années, établis sur la base de priorités arrêtées avec les communes, va induire une réduction du volume des ouvrages à réaliser rapidement.

Sur la base de l'audit et au vu de l'état des voiries, un programme réduit d'entretien sera proposé d'ici la fin du premier trimestre 2022, de manière à lancer les consultations au début du printemps.

En matière de signalétique horizontale, l'actualisation en cours de l'état des besoins permettra de lancer la consultation avant la fin du 1^{er} trimestre 2022.

Pour ce qui est du balayage, le marché actuel se poursuivra sur l'année 2022.

Aménagement Numérique

Si l'on se réfère au calendrier prévisionnel du Département de l'Yonne (*voir carte p 13*), le territoire communautaire sera couvert par le déploiement de la fibre en 2023, avec la plus grande partie d'ici fin 2022.

Il est à noter qu'il reste à notre établissement plus de 308 000 € de participation à verser d'ici la fin du programme.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Comme évoqué début 2021, le PETR du Grand Auxerrois a engagé la révision de ses documents cadres du schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour le rendre compatible avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Pour mémoire les documents d'urbanisme des communes de notre territoire devront être compatibles avec les prescriptions du SCOT, notamment en matière de constructibilité et d'étalement urbain.

Par ailleurs, dans le cadre de la contractualisation que l'Etat souhaite mettre en œuvre pour l'affectation de ses crédits structurants, le PETR a été désigné comme structure porteuse du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qui remplace les anciens contrats de ruralités.

Mobilité

En 2022, la Communauté de communes devra s'interroger sur son action en matière de mobilité sachant que c'est une thématique transversale qui s'inscrit tout autant dans une politique d'accompagnement social, de développement économique ou bien de préservation de l'environnement.

Accompagnement des communes

- Instruction des autorisations droit des sols (ADS)

Sur la base d'un questionnaire auprès des communes du territoire, à compter du 1^{er} février prochain, une instructrice Autorisation droit des Sols intègre les effectifs de la Communauté de communes. La mise en place du service sera la plus rapide possible et réalisée en collaboration avec les 15 communes concernées.

- Fonds de concours

Le bon fonctionnement du dispositif ces dernières années et sa forte mobilisation nous conduisent à pérenniser en 2022 le dispositif.

- Mise à disposition de matériel communautaire aux communes

Avec les perspectives d'assouplissement des contraintes sanitaires, la mobilisation du matériel communautaire devrait être plus importante en 2022. Nous veillerons à maintenir le niveau d'entretien de ces matériels.

6.2- EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Immobilier et foncier économique

Les programmes lancés en 2021 vont se poursuivre dont la requalification de la friche industrielle à l'entrée ouest de St Florentin avec un objectif de livraison du bâtiment au plus tard au 30 juin 2022

De la même manière, le travail sur l'identification des friches économiques et autres locaux disponibles permettra d'affiner l'offre territoriale. Une réflexion sur la modernisation des outils de communication associés sera également engagée en 2022.

Notre établissement devra conserver la possibilité d'accompagner les projets d'investissement immobilier des entreprises quelle que soit la filière concernée. A ce titre, grâce au partenariat étroit avec l'Agence Economique Régionale, nous sommes en mesure d'apporter un accompagnement de qualité aux porteurs de projets.

Animation économique

L'année 2022 sera celle de la refonte des politiques régionales en matière de développement économique. A ce titre, notre Communauté sera sollicitée comme acteur de proximité quant aux axes à mettre en valeur. Si certains aspects du développement économique, notamment international, nous dépassent, notre établissement a fait la preuve de sa capacité d'accompagnement des acteurs économiques de son territoire. En fonction de la position arrêtée au niveau régional, cette dynamique pourra être pérennisée et/ou développée.

Au-delà de cette opportunité, nous allons poursuivre le travail réalisé notamment dans l'émergence de réseaux d'entreprises sur notre territoire et dans l'accompagnement des actions collectives. C'est

ainsi le cas pour « Territoire d'industrie » dont les premières concrétisations opérationnelles devraient voir le jour au 1^{er} semestre 2022 (filiales industrielles, environnement, foncier, etc.).

Parallèlement, notamment avec le programme « Petites villes de demain », nous aurons à poursuivre les démarches avec les communes pour le maintien et le développement des activités commerciales via l'accompagnement des porteurs de projets en lien avec nos partenaires comme Initiative89.

De la même manière, en liaison avec les actions menées sur certains bassins d'alimentation de captage, notre établissement devra être présent au côté du monde agricole. A ce titre, il compte bien participer aux projets alimentaires territoriaux, qu'ils soient portés au niveau départemental ou du PETR du Grand Auxerrois. Conscient de la nécessité de bénéficier des interactions avec le Grand Paris en matière d'alimentation, nous souhaitons mettre en avant la nécessité de développer des unités de transformation sur notre territoire qui présente une appétence particulière pour l'agroalimentaire industriel.

Tourisme

Avec des perspectives plus optimistes qu'en 2022, l'activité touristique fera l'objet de toutes les attentions avec pour ambition d'engager les grandes orientations arrêtées au niveau de l'Office de Tourisme, à savoir :

- ↳ Valorisation des atouts :
 - Histoire et patrimoine
 - Gastronomie
 - Tourisme de pleine nature
 - Tourisme sportif
- ↳ Développement d'une animation territoriale source d'attractivité
 - Authenticité
 - Qualité de vie
 - Pérennité – avoir envie de revenir par des animations évolutives (histoire vivante notamment)

Parallèlement, la politique touristique reposera sur la poursuite du déploiement et de l'entretien des infrastructures liées aux circuits de randonnée. De la même manière si la période 2020-2021 a été consacrée aux procédures internes de déclassement de la voie ferrée, nous veillerons à ce que le projet de vélovoie entre Troyes et St Florentin accélère et que nous puissions engager les étapes suivantes visant à la création de ce lien stratégique à l'échelle nationale voire européenne.

Port de Saint Florentin et Aéroport Saint Florentin-Chéu

L'assouplissement des contraintes sanitaires devrait permettre un meilleur fonctionnement de ces équipements.

Déchets

Au printemps 2023, nous devons renouveler nos marchés de prestations pour la gestion des ordures ménagères et assimilées. Avec l'accroissement des contraintes financières et réglementaires qui encadre ce domaine, notre établissement devra en 2022 arrêter sa stratégie en la matière en intégrant plusieurs aspects :

- ↳ La réduction du volume de déchets ultimes non valorisables (en améliorant notamment la qualité du tri et la valorisation du volume des tout venant en déchèterie)
- ↳ La préparation du tri à la source des biodéchets (obligatoire avant le 31 décembre 2023)
- ↳ L'augmentation très conséquente de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) qui artificiellement augmente nos coûts de gestion des déchets

Ceci nécessitera un travail de fond sur les modalités de gestion des déchets.

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le travail engagé en 2021 par notre prestataire va se poursuivre en 2022 avec une orientation progressive vers les diagnostics de bon fonctionnement une fois les diagnostics initiaux complètement réalisés. A ce titre, pour les récalcitrants, notre établissement n'hésitera pas à appliquer les pénalités prévues par le règlement de service.

Il est à noter que les informations en provenance du prestataire, dressent un état des lieux préoccupant en matière de conformité des installations, le coût élevé de ces derniers dissuadant les propriétaires de faire les travaux de mise aux normes.

Contrairement à ce qui a pu se passer en 2021, et eu égard au programme d'action, il sera nécessaire de ré introduire une redevance en 2022.

Transfert de compétences Eau et Assainissement

La démarche initiée en 2021 trouvera en 2022 à s'exprimer pleinement avec la fin prévisionnelle de la phase diagnostic en juin 2022 et le démarrage entre temps des schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable à compter de mars 2022 (1 an d'études).

GEMAPI

Cette compétence que notre établissement a décidé de confier à 3 syndicats de bassin (Armançon, Serein et Yonne Médian), s'exprime de manière différenciée entre les structures. Si avec le syndicat du bassin versant de l'Armançon, nous en sommes à la réalisation d'investissement sur notre territoire, (notamment l'aménagement d'un espace de bio diversité au sein du site de Fossé Cailloux avec reméandrage de la rivière), les 2 autres syndicats ils en sont toujours aux études préliminaires.

La mise en œuvre de cette compétence, financée par une taxe dédiée, s'avère onéreuse. Elle ne se concrétise pas forcément tout de suite par opérations visibles et cela pose le problème des finalités de ces actions à savoir la réduction du risque d'inondation pour le cœur de l'Île de France.

Notre territoire aura à étudier la possibilité en liaison avec les syndicats de bassin et, l'EPTB (Etablissements Publics territorial de Bassin) Seine Grands Lacs de développer des partenariats financiers avec la Métropole du Grand Paris.

Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

En 2021, la Communauté de communes a été lauréate du dispositif *Citer'ergie Start* lui permettant de se faire accompagner pour initier le démarrage de la démarche d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (obligatoire dès que l'intercommunalité dépasse 20 000 habitants).

Le travail préparatoire réalisé avec l'ADEME et le cabinet, qui nous accompagne dans cette phase préparatoire, a mis en évidence qu'au vu de la complexité du sujet, notre établissement devra recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour réaliser son PCAET

6.4- EN MATIERE DE SERVICE A LA POPULATION

Social

Le service de portage de repas continuera à être pleinement opérationnel en 2022 avec en outre la formation en interne d'un agent qui permet de gérer les périodes d'absence des livreuses habituelles a été mis en place. Ce dispositif a permis de fluidifier le bon fonctionnement du service.

Pour ce qui est du Relais Petite Enfance, l'année 2021 devrait voir le départ en retraite de l'animatrice créatrice du service. Eu égard au volume d'assistantes maternelles du territoire, nous pérennisons le service sur la base de 1,5 ETP avec un même niveau de service sur l'intégralité du territoire. A ce titre, le RPE devient un lieu d'information unique (LINF) pour les parents comme pour les assistantes maternelles et aura accès à toute les demandes dématérialisées sur la plateforme « mon enfant.fr ».

Concernant la Convention Territoriale Globale avec la CAF, la démarche d'élaboration se poursuivra sur 2022 avec la conclusion de la phase diagnostic territorial (réalisé par les services communautaires) en janvier et l'élaboration des fiches actions au printemps. L'objectif est de faire valider la convention par les communes concernées et la Communauté de communes en septembre 2022.

Santé

L'année 2022 sera celle de validation du projet de santé territorial au 1^{er} semestre avec l'intégration d'une part d'un réseau de praticiens à l'échelle du territoire communautaire et d'autre part certains d'entre eux qui s'intégreront dans les futures maisons médicales de St Florentin et Héry/Seignelay

Ces dernières seront conçues en fonction d'état de besoin en intégrant tant des lieux d'accueil des professionnels que, pour l'une des deux, un espace de logement des stagiaires et autres étudiants qui bénéficieront de parrainage au sein de ces structures

Culture

L'année 2022 sera celle du plein fonctionnement de la nouvelle école de musique et de l'identification de projets à développer en lien avec les opportunités offertes par le site dont l'accueil de formation, ou l'enregistrement d'ensembles quelles que soient leur forme.

Sport

L'année 2022 sera celle de la livraison du centre aquatique communautaire. Sous réserve d'éventuels retards de réalisation, l'objectif envisagé serait une ouverture à l'automne 2022. Entre temps la Communauté de communes aura à faire le choix du mode de gestion de ce service et des modalités d'ouverture car cette dernière ne saurait intervenir tant que le site n'est pas pleinement opérationnel.

Parallèlement, le 1^{er} semestre de l'année 2022 sera consacré à la création du stade de pétanque et des abords sur le site de Fossé Cailloux.

Enfin, l'année 2022 verra le démarrage des travaux du Centre de tir à l'arc à Brienon avec un choix des entreprises de travaux d'ici la coupure estivale et un démarrage des travaux en septembre 2022.

7. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2022

En matière de fonctionnement, les perspectives budgétaires reposeront sur les mêmes principes que les années précédentes à savoir contenir les dépenses de fonctionnement général au profit des actions et services opérationnels.

En 2022, nous allons devoir couvrir de nouvelles dépenses de fonctionnement pour la mise en route du centre aquatique qui devrait ouvrir au cours du dernier trimestre de l'année 2022. Nous allons aussi **devoir** prendre en charge les hausses de la TGAP, taxe **qui** augmente drastiquement pour la seconde année consécutive comme **indiqué** précédemment.

Conséquence de ces évolutions, nous sommes contraints d'augmenter notre fiscalité, malheureusement maintenant assise sur des bases très réduites depuis fin 2020, mais aussi nos taux de TEOM (*Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères*).

Concernant le budget d'investissement, voici les perspectives de continuités des ouvrages engagés et les inscriptions nouvelles à démarrer en 2022. Ce budget vient en complément des restes à réaliser précédent.

Perspectives des Investissements mis en chantier

Nature de la dépense	Montant HT
Amortissement des Subventions	203 287,25 €
Amortissement gendarmerie Seignelay	3 838,00 €
Rembt Emrunt Capital	170 285,32 €
Frais d'étude diverses	15 000,00 €
Concessions droit, logiciel	10 000,00 €
Subvention fibre	107 525,80 €
Subvention Centre Aquatique	1 040 000,00 €
Subvention Friche industriel	25 000,00 €
Fonds d'aide aux communes	70 000,00 €
Chemin de randonnée	30 000,00 €
Installations générales	25 000,00 €
Autres installations, mat. Et outillages	70 000,00 €
Agencements divers	65 000,00 €
Matériel Transport	0,00 €
Matériel de bureau et matériel informatique + RAM	30 000,00 €
Mobilier	3 000,00 €
Achat Barnum, panneaux, instru. Musi. Imprimerie	50 000,00 €
Aménagement Fossé Cailloux complément	226 000,00 €
Centre de Tir à l'Arc complément	1 129 000,00 €
Renovation Espace St-Martin	300 000,00 €
Total	3 572 936,37 €
Report n-1	651 501,00 €
TOTAL BUDGET	4 224 437,37 €

8. LES RESSOURCES HUMAINES

Les principaux mouvements de personnels intervenus courant 2021 sont uniquement dus à la nécessité de remplacer des agents qui ont quitté notre établissement. De ce fait l'effectif est identique à celui de fin 2020.

Au 31 décembre 2021, la Communauté de communes était forte de 25 agents.

Fin 2021, le tableau des effectifs était le suivant :

Politique	Postes	%	ETP
SERVICES OPERATIONNELS	20	80 %	18,84
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	0	0 %	0
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2	8,7 %	2
dont chargé de mission	1		1
dont gestionnaire de port	1		1
ENVIRONNEMENT	12	43,6 %	11,5
dont collecte et TRI	6		6
dont propreté	1		1
dont déchèterie	4		4
dont SPANC	1		0,5
SERVICE A LA PERSONNE	6	26 %	5,34
dont RPE(*)	2		2
dont Portage de repas	2		2
dont école de musique	2		1,34
SERVICES FONCTIONNELS	5	20 %	4,80
DIRECTION GENERALE	1		1
COMPTABILITE - RH	2		1,8
SECRETARIAT GENERAL	1		1
COMMUNICATION	1		1

(*) A titre transitoire le RPE regroupe 2 ETP au lieu de 1,5 ETP habituel

Il est à noter que fin 2021 a été créé le poste lié à l'instruction des Autorisations Droit des Sols qui sera pourvu au 1^{er} février 2022.

9. PATRIMOINE

En prévision de la future maison médicale, la Communauté de communes a acquis en 2021 un ensemble immobilier rue Jules Lancôme à Saint Florentin

Elle a également revendu une maison rue du Faubourg St Martin, emprise rendue inutile dans le cadre du programme de l'espace St Martin.

Pour mémoire, ce dernier a pour vocation de mettre en place un espace de réunion communautaire adapté aux attentes actuelles en la matière. Les travaux associés à cette opération seront réalisés en 2022.

10. COMMUNICATION

En 2021, la Communauté de communes a mandaté un prestataire spécialisé dans le domaine de la communication des collectivités.

A ce titre sa mission s'articulait sur les thématiques suivantes :

- ↳ Accompagnement, conseil en communication et marketing territorial
- ↳ Définition du territoire de la communication
 - Baseline et univers graphique de communication
 - Reportage photographique
- ↳ Supports et action de communication
 - Nouveau sites internet (CCSA et Office de Tourisme)
 - Développement d'une newsletter

Le résultat de ce travail sera communiqué en début d'année 2022 pour la Communauté et début du 2nd trimestre pour l'Office de Tourisme.

En 2022, il nous restera notamment à travailler sur diverses plaquettes et autres outils d'attractivité du territoire.

11. CONCLUSION

Les années 2020 et 2021 ont permis de lancer, à la Communauté de communes, ses principaux programmes d'investissement pour tant répondre aux attentes des habitants du territoire que pour renforcer son attractivité.

L'année 2022 va donc être massivement consacrée à la réalisation des opérations engagées. Il faudra également arrêter les modes de gestion de certains gros équipements.

Elle sera également l'année de réflexion sur l'avenir dans certains domaines d'action comme les déchets, l'environnement ou la culture.

Au-delà des opérations engagées, le domaine médical sera le seul nouveau domaine dans lequel notre établissement aura à s'investir avec l'élaboration du projet de santé territorial et sa déclinaison opérationnel avec les maisons de santé pluridisciplinaires sur Saint Florentin et Héry/Seignelay.



Communauté de communes Serein et Armance
37, avenue du Général Leclerc 89600 SAINT-FLORENTIN
Tel. 03 86 80 50 50 | courriel : contact@cc-sereinarmance.fr | site: cc-sereinarmance.fr
Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h